

Les possibilités de réinsertion professionnelle pour les personnes souffrant de troubles psychiques : implications pour la pratique

Vanessa De Greef

1

- 1. Introduction**
- 2. Santé mentale, travail et Inami : un bref historique**
- 3. Les programmes de réinsertion professionnelle à destination des assurés souffrant de troubles mentaux**

2

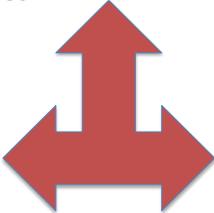
ULB UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Centre de droit public

3.1. Les programmes dans le domaine de l'assurance chômage

3.2. Les programmes dans le domaine de l'assurance soins de santé et indemnités

Structuration de l'offre d'accompagnement



Type de programmes mis en place

3

ULB UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Centre de droit public

Structuration de l'offre d'accompagnement

Services régionaux de l'emploi	Projets 107	Organismes pour les personnes handicapées
--------------------------------	-------------	---

ANNEXE 1

Liste des partenaires membres du comité de la fonction 3 dans le cadre des projets 107

ANNEXE 2

Liste des partenaires dans le cadre des accompagnements d'activation en Flandre (TAZ) (trajet d'accompagnement n°4)

4

ULB UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Centre de droit public

Type de programmes mis en place

Train-then-Place	Place-then-Train
------------------	------------------

5

ULB UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Centre de droit public

4. **Le modèle IPS**
5. **Analyse de certaines réformes étrangères relatives à la réinsertion professionnelle des assurés souffrant de troubles mentaux**

6

5.1. Une structure favorisant l'emploi assisté (dit *supported employment*)

5.2. Une réglementation qui garantit la sécurité juridique des assurés et qui accroît la cohérence du système de sécurité sociale

5.3. Des subventions salariales à destination des personnes rencontrant une capacité de travail très réduite

7

5.4. Le recours à l'expérience d'anciens patients psychiatriques

5.5. La formation des médecins généralistes aux problèmes de santé mentale

5.6. L'amélioration de l'intégration des équipes de soin et de travail

8

5.7. L'amélioration des conditions de travail, l'évaluation de la qualité des emplois et la sensibilisation du lieu de travail

5.8. Une intervention précoce de l'assurance invalidité

5.9. La prise en charge des problèmes de santé mentale dès la scolarité en évitant la stigmatisation

9

6. Recommandations

6.1. Collecter les données relatives au statut social, à l'organisme qui suit l'assuré, aux débouchés de la formation et aux conditions de travail

6.2. Finaliser un guide d'évaluation des maladies mentales pour sensibiliser et former les médecins

10

6.3. Coordonner le travail des spécialistes dans le domaine de la santé et dans le domaine de l'emploi de façon plus systématique

6.4. Engager plus de *jobcoachs* et mieux les former

6.5. Mettre en place une structure nationale d'emplois assistés qui soit soucieuse des conditions de travail

11

6.6. Expérimenter le modèle IPS et le tester de façon scientifique

6.7. Accroître la rapidité du traitement des demandes de réhabilitation professionnelle pour éviter de mettre à mal le processus entamé par l'assuré qui souhaite retravailler

6.8. Accompagner les assurés qui souhaitent reprendre le travail

12

6.9. Accroître la sécurité juridique des assurés pour qu'ils puissent oser retravailler

6.10. Inciter financièrement les employeurs

6.11. Veiller aux conditions de travail, y compris à la rémunération et à l'organisation du travail des travailleurs souffrant de troubles mentaux

13

6.12. Vérifier le consentement réel des assurés qui entament un trajet de réinsertion professionnelle

6.13. Créer des emplois adaptés et prévoir des aménagements

6.14. Se méfier des « fausses » formations

14

**Merci pour votre
attention !**

Commentaires bienvenus à
vanessadegreef@gmail.com
ou
vdegreef@ulb.ac.be

